



Information Communale

Bulletin N° 005 - Juin 2009

Le mot du Maire,



En cette période difficile pour beaucoup d'entre vous, avec de sombres perspectives d'emploi, notre commune a décidé d'augmenter son budget dans la limite de 2%.

Notre objectif est clairement affiché : développer la qualité de vie et de solidarité dans notre village.

Nous avons reconduit notre enveloppe financière aux associations sportives, sociales et culturelles (soit 3% du budget de fonctionnement), car elles jouent un rôle majeur dans la vie communale. Elles contribuent à l'épanouissement individuel et à développer un sens collectif à la vie humaine. Le mouvement associatif doit rester le poumon de notre collectivité.

Le Conseil Municipal a voté comme prévu le budget général 2009, avec plus de 31% pour les travaux d'investissements dont le démarrage ne serait tardé, sitôt les subventions versées, de l'Etat et du Conseil Général.

Pascal MAUROY

Depuis le 30 avril, Bruno Dupont est arrivé comme 2^{ème} nouveau secrétaire de Mairie, afin de répondre aux besoins croissants de la commune (agence Postale communale, syndicat de la Vence, S.I.V.U...)

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.



Pour joindre la mairie

54, rue de la République - 08410 Boulzicourt
Tél. 03 24 32 72 72 - Fax. 03 24 32 76 93
E. mail : mairie.boulzicourt@wanadoo.fr
Site internet : www.boulzicourt.fr

Horaires du secrétariat de mairie:
du lundi au vendredi
de 9 h à 11h30 et de 14h à 18h30

La permanence des élus : de 18 h à 19 h
(en période scolaire)

Ouverture de l'Agence Postale Communale

Mairie de BOULZICOURT : 03.24.26.88.17

Retrouvez les services de la Poste 6 jours sur 7

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h

les mercredi et samedi de 9h à 12h.

• **Pour tout savoir sur la Poste :**
www.monbureaudeposte.fr

Inauguration de l'agence le 30 avril 2009 en présence d' Hugues Mahieu, Conseiller Général ; de Jean-François Rognion, directeur adjoint de la Poste; de Pascal Mauroy, Maire ; entouré de membres du Conseil Municipal et des 2 gérants : Laurence Dutailly et Bruno Dupont (secrétaires de Mairie)



Permanences des Elus:

Durant la période des vacances scolaires:
- Consultez la Mairie pour le mois de juillet
- Pas de permanence au mois d'août.

Résumé des délibérations du Conseil Municipal

Du 20 Mars 2009

- Adoption et vote du compte administratif du budget principal de 2008, soit :

- Un déficit d'investissement soit - 219 095,44 €
- Un excédent de fonctionnement soit + 429 237,14 €

- Adoption et vote du compte administratif du service des eaux de 2008, soit :

- Un Excédent d'investissement soit + 36 588,76 €
- Un excédent d'exploitation soit + 97 535,87 €

Monsieur Bernard LE CORRE atteste que le compte administratif reflète conformément le compte de gestion dressé par le Trésorier.

- Adoption et vote du compte administratif du service de l'assainissement de 2008, soit :

- Un Excédent d'investissement soit + 7 214,33 €
- Un excédent d'exploitation soit + 144 292,56 €

Monsieur Bernard LE CORRE atteste que le compte administratif reflète conformément le compte de gestion dressé par le Trésorier.

- Adoption et vote des comptes de gestion 2008 dressés par le Trésorier pour le budget principal, les services de l'Eau et de l'Assainissement.

- Pour faire face aux travaux à venir, décision d'augmenter les quatre taxes locales pour l'année 2009 :

Bases d'imposition		
Taxes	2008	2009
Habitation	13.35	14.02
Foncière (bâti)	18.75	19.69
Foncière (non bâti)	24	25.20
Professionnelle	8.83	9.27

- Adoption et vote du budget primitif de la Commune pour l'année 2009 (avec report des résultats de clôture de l'année 2008) comme suit :

Pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 003 347,70 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 188 567,44 €

- Adoption et vote du budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2009 (avec report des résultats de clôture de l'année 2008) comme suit :

Pour les sections d'exploitation et d'investissement :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 207 635,87 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 207 688,76 €

- Adoption et vote du budget primitif du service de l'Assainissement pour l'année 2009 (avec report des résultats de clôture de l'année 2008) comme suit :

Pour les sections d'exploitation et d'investissement :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 144 687,56 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 339 214,33 €

- Décision de créer un contrat aidé de type « contrat Avenir » sur une base de 26 heures hebdomadaires, d'une durée de deux ans, à compter du 1 Avril 2009.

- Pour les travaux de bouclage rue de Chatillon et de Montcornet : Décision d'inscrire les crédits relatifs aux travaux de voirie précités, au budget principal de la Commune, pour permettre au Conseil général des Ardennes de poursuivre l'instruction de notre dossier de demande de subvention.

- Décision du martelage de la parcelle n° 5 en forêt communale et la vente de cette dernière.

- Décision de fixer en 2009, le prix de l'eau à :

- * 2,50 € TTC le m³ d'eau, détaillé comme suit :
 - prix communal soit : 1,845 €/m³
 - Redevance antipollution fixée par l'Agence du Bassin Rhin-Meuse soit : 0,645 €/m³
 - Redevance d'assainissement reste inchangée soit 0,01 €/m³

- Décision de maintenir l'enveloppe des subventions aux associations au titre de l'année 2009 .

- Décision de fixer les nouveaux tarifs de la bibliothèque communale comme suit :

- Enfant de moins de 16 ans 3 € par an
- Adulte 5 € par an

- Décision de prendre des T.I.G. (travaux d'intérêt général).

- Autorisation d'instituer la Taxe Locale d'Equipement à compter du 1 Avril 2009 au taux de 5 % ;

Le calcul de la Taxe Locale d'Equipement sera effectué par la DDE lors de la délivrance de chaque permis de construire. La taxe s'applique lors de constructions dont l'édification doit faire l'objet d'un permis de construire.

Le calcul de la taxe se fait selon la formule suivante : Valeur taxable (suivant catégories définies par le Code Général des Impôts) multipliée par la surface hors œuvre net (SHON) multipliée par le taux voté par le Conseil Municipal.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la taxe locale d'équipement instituée en 1967 a pour fait générateur la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de bâtiments.

Les recettes obtenues par cette taxe sont affectées au financement des dépenses générées par l'urbanisation dans les communes.

- Décision de limiter le tonnage des véhicules à 3.5 Tonnes sur le Chemin du Moulin de Saint-Pierre.

- Acceptation qu'une représentation, dans le cadre du festival de la Marionnette, ait lieu dans la Commune de Boulzicourt.

Du 21 Avril 2009

- Sur le schéma directeur d'assainissement, le Conseil Municipal se prononce sur le choix du projet unitaire (la solution la moins onéreuse) d'un montant estimatif prévisionnel de 2 883 000 euros.

- Après un rappel de présentation du P.L.U (plan local d'urbanisme) et du plan de zonage avec les zones réservées et les aménagements de sectorielles ; décision de la phase d'arrêt du P.L.U et engagement de la procédure d'enquête publique.
Charge le cabinet d'étude pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives,
Charge Monsieur le Président du Tribunal Administratif de nommer un commissaire enquêteur.

- Décision d'aménager des sanitaires au local de pêche. Les travaux seront effectués par les employés communaux.

- Acceptation de louer le garage communal situé rue du Culot pour un loyer mensuel de 20 €.

- Pour la vente de bâtiment rue Halbotine: 2 offres ont été proposées au Conseil Municipal :
39 000€ et 45 000€.

Devant l'indécision à la majorité des présents, une nouvelle proposition est demandée aux deux soumissionnaires, et la décision sera prise lors d'une séance reprogrammée sous quinzaine.

- Monsieur Jean Pierre Valet est nommé correspondant «défense» auprès des institutions concernées.

- Dans le but de faire face aux travaux ponctuels d'été, décision de créer 2 emplois d'agents techniques pour la période du mois de juillet et Aout 2009 sur la base de 20 heures hebdomadaire.

Le maire est habilité au recrutement et à la signature de tous documents afférents.

Mandate le maire pour la continuité des contrats emplois CAE et AVENIR de Mr Lomba et Richard, et l'habilité à la signature de tous documents y afférents.

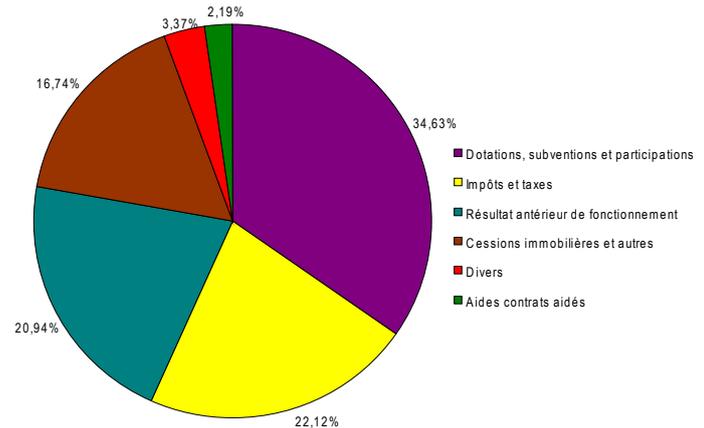
Du 06 Mai 2009

- Décision de vente d'un immeuble rue Halbotine au plus offrant des 2 propositions :
46 000 € et 55 500 €

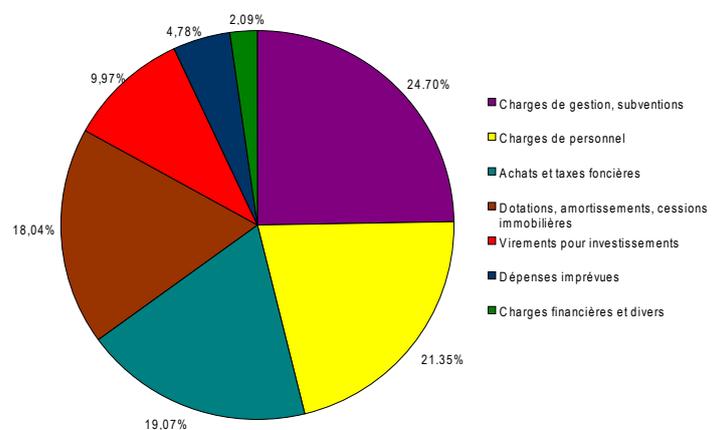
- Organisation du bureau de vote des prochaines élections Européennes prévues le 7 juin

Fonctionnement

Budget primitif 2009 en recettes de fonctionnement : 1 003 347,70 €

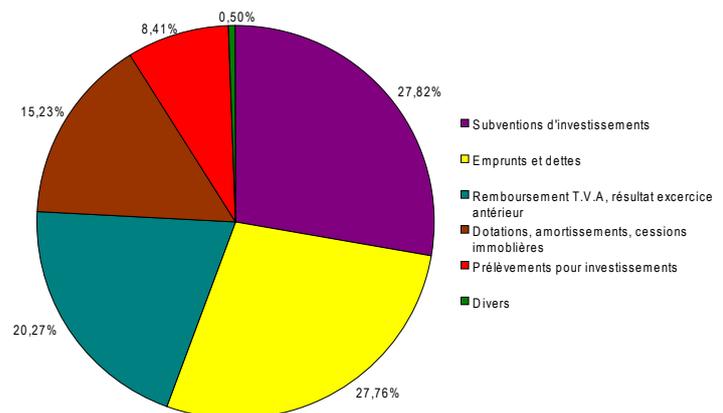


Budget primitif 2009 de dépenses de fonctionnement : 1 003 347,70 €

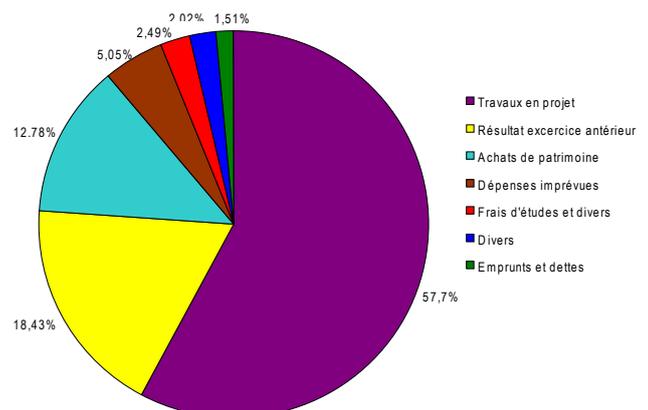


Investissement

Budget primitif 2009 en recettes d'investissement : 1 188 567,44 €



Budget primitif 2009 de dépenses d'investissement : 1 188 567,44 €



Naissances

MOURA Estélane
2 mai 2009

THOME Suzon
7 mai 2009

Mariages

CAFOLLA Thomas
LÉONARD Sabrina
30 mai 2009

Décès

TINOT René
09 avril 2009

MARTIN Jean
10 avril 2009

Rappel de l'arrêté Municipal du 16/05/2008

Les beaux jours sont arrivés et chacun veut légitimement profiter au mieux de la nature.

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- du lundi au vendredi: de 9h à 11h30 et de 14h à 19h
- les samedis: de 9h à 11h30 et de 14h à 18h
- les dimanches et jours fériés: de 9h30 à 11h30.

Un peu de Civisme!

Etre piéton à Boulzicourt serait plus agréable si notre chaussée n'était pas souillée par endroits par des excréments canins. Leurs maîtres manquent peut-être de délicatesse ou d'attention envers la collectivité. Une mini-pelle et un sachet pourraient éviter ces inconvénients.

Rappelons également, que tous les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

Merci de penser à nous tous.

Quelques évènements marquants dans la commune

Début avril, la municipalité de Boulzicourt représentée par le Maire, Pascal Mauroy, Michel Robert, 1^{er} adjoint, Jean-Yves Mangin 4^{ième} adjoint et Roselyne Maisse, conseillère, ont remis une composition florale à La doyenne de la commune : madame Anne-Marie Aucler, pour célébrer ses 95 ans en présence de son arrière, arrière, arrière petite fille.



Après plus de 15 ans comme président de l'ECVB, Francis Bonotti vient d'être décoré de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports par Michel Robert adjoint au Maire en présence du préfet des Ardennes.



Le Maire et le conseil Municipal, ainsi que les anciens combattants ont rendu un vibrant hommage aux déportés de la nation.



Le 8 mai 1945, jour de la capitulation Allemande, l'anniversaire a été aussi célébré avec ferveur et émotions.



Cérémonies pour la mémoire



A cette occasion, à la salle des fêtes, Robert Paté a été décoré de la médaille d'honneur de la commune de Boulzicourt et Jean-Pierre Valet de celle du mérite de l'association des anciens combattants.

La fête Patronale organisée les 8 et 9 mai avec ses 2 bals nocturnes, son bal apéritif et ses animations ont su divertir petits et grands. Passe-Partout de Fort Boyard nous a chanté le rock and roll et a séduit ses fans.



Le lundi de Pentecôte, par un après-midi bien ensoleillé, la traditionnelle pêche miraculeuse a rassemblé une cinquantaine de participants. 50 kg de truites Arc-en-ciel étaient au rendez-vous !



Cette année, davantage d'exposants à la brocante du 7 juin, avec près de 330 emplacements ! malheureusement la météo du matin ne nous a pas été favorable. La foule n'était pas au rendez-vous annuel.



Certaines associations n'ont pas encore répondu dans nos délais, ou nous ont envoyé leur article un peu tardivement, nous espérons donc publier leurs informations dans notre prochain numéro.



Présentée par le L.A.C, la projection du film "je me souviens de Boulzicourt" de Pierre Coulon a obtenu un vif succès auprès des habitants. Près d'un siècle d'histoire a replongé les plus anciens dans leurs racines.

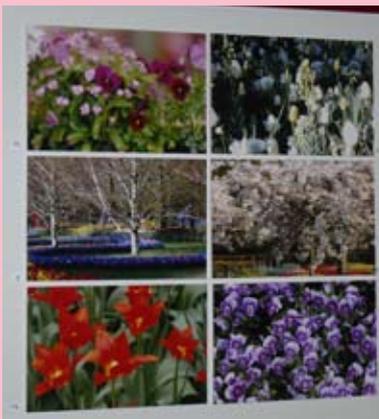
Un grand moment d'émotions avec des témoignages et des vues gravés à jamais dans les mémoires.

La soirée théâtrale, des "Utopistes" avec la pièce "Cloé face à son miroir" et les chants humoristiques de Denis Pérrette, présentée par le "L.A.C" a séduit et divertit les amateurs les plus exigeants.

Rendez-vous avec eux dans 1 an .



Le L.A.C de Boulzicourt avait profité de la brocante pour organiser une exposition de photos d'amateurs de qualité. 11 exposants de la commune se sont mobilisés sur le thème du printemps, et de nombreux visiteurs les ont encouragé à renouveler cet événement.



Exposants :

- Danièle Brossard
- Françoise Coche
- Louisette Collinet
- M. Louise Drouet
- Lysiane Epifanie
- J. Marie Gaudalet
- Michèle Joly
- Denis Pérrette
- Jeanine Potron
- Jacqueline Valet
- J. René Wattel

A noter : Lundi 21 septembre 2009 à 14h30

à la salle des fêtes de Boulzicourt, dans le cadre du festival international de marionnettes de Charleville-Mézières .

**Spectacle gratuit de Marionnettes Tchèques
en français pour tout public, à partir de 6 ans)
(15 marionnettistes)**

offert et organisé par la municipalité de Boulzicourt et les associations : le L.A.C, Bouche à oreilles et Côté Cour.



Bonne chance à Kévin

C'est avec une certaine tristesse que nous avons vu partir de la commune, notre facteur habituel.

Il aimait pratiquer son métier à Boulzicourt, le contact avec les habitants était sa passion et sa satisfaction était de rendre le meilleur service. Sa grande amabilité nous manquera, même les jours moroses, il avait le sourire aux lèvres. Adeptes de la "petite reine", son plus grand malheur fût l'échange de sa bicyclette contre une voiture.

Mais la Poste a su découvrir en lui ses talents et vient de lui offrir une promotion bien méritée à Charleville-Mézières.

La Municipalité en lui souhaitant une bonne réussite dans ses nouvelles fonctions, a offert un vin d'honneur et un petit cadeau pour son départ.

Bibliothèque Municipale

page 7

Nouveaux tarifs à partir du 1^{er} juillet 2009

Tarifs d'adhésions

Pour les lecteurs de Boulzicourt et extérieurs de la commune :

- Enfants (moins de 16 ans) 3 € par an
- Adultes 5 € par an



Nota: Les prêts de livres sont gratuits.

18^{ème} Concours d'attelage de BOULZICOURT National

Amateur Elite - Amateur Pro - Jeunes Chevaux - Entraînement

Samedi 25, Dimanche 26 Juillet 2009



- Entrée gratuite
- Animations et stands divers
- Restauration sur place

Samedi 25 juillet 2009 :

14 h 00 : Dressage

18 h 00 : Défilé dans le village accompagné de la fanfare

20 h 00 : Soirée Bavaroise avec orchestre (sur réservation 09.75.75.93.47)

Dimanche 26 juillet 2009 :

09 h 00 : Marathon

14 h 00 : Maniabilité

18 h 00 : Remise des prix

Venez nombreux !

Amicale Canine de Boulzicourt

Notre association est ouverte à toutes les personnes désireuses d'éduquer leur chiot suivant la méthode de l'école du chiot. Nous acceptons les chiens de toutes races avec ou sans LOF.

Pour que cette éducation soit la plus bénéfique possible, il est recommandé de démarrer ceux-ci au plus tôt, c'est-à-dire dès 3 mois. Ce sont durant les premiers mois que le chiot assimile le mieux les informations transmises par son maître. Il peut également démarrer les bases de l'agility dès qu'il a suivi quelques séances d'éducation.

Nos entraînements d'éducation sont orientés principalement sur l'obéissance du chien au regard de la vie de tous les jours ainsi que sur la sociabilité envers ses congénères. Nous travaillons également la présentation aux séances de confirmation et d'exposition

etc....

Les séances d'éducation se déroulent le samedi matin de 10 H 00 à 12 H 00

Les séances d'Agility le vendredi soir horaires d'été à partir de 18 H 00 et dimanche matin 10 H 00 horaires d'hiver.

L'Agility consiste à faire évoluer les chiens sur différents agrès tel que des sauts, balançoire, tunnel, palissade poutre en hauteur etc.... en respectant des zones de contact.

Le parcours chronométré est mis en place par un juge officiel de la Commission

National d'Education et d'Agility, le chien est alors accompagné de son maître qui peut soit le commander à distance ou encore le

suivre tout au long du parcours. Cette équipe indissociable peut participer à des concours dans toutes la France ainsi que dans les pays limitrophes. Le classement est réalisé suivant le nombre de fautes et du temps effectué. Les qualifiés peuvent ensuite participer au

championnat régional et pour les sélectionnés au championnat national.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à Mr. PREVOST, président de l'A.C.S.B. au 03.24.58.31.50



Le calendrier des travaux du centre multi-accueil est respecté, pour se terminer fin juillet. L'ouverture de la structure se fera comme prévu début septembre.

Inscrivez vite vos enfants

Contact :

Gwénaëlle RAVALARD Tél : 03 24 35 22 22
g.ravalard@lescrettes.fr



Ce 24 mai, c'était la journée 'portes ouvertes' de notre patrimoine communal, des visites guidées ont permis aux participants de découvrir : l'église, la mairie, le château d'eau et le pôle scolaire.

Cette journée sera reconduite en 2010.



Transports publics desservant Boulzicourt

La commune de Boulzicourt est desservie par la ligne 15 des cars de la RDTA.

Pour tous renseignements complémentaires :

Site web : www.rdta.fr

Tél. : 03 24 33 77 77

Horaires valables jusqu'au 31/12/2009

Du lundi au samedi :

Nota : Pour les personnes qui désireraient se rendre à Charleville-Mézières et qui ne voudraient pas prendre leur véhicule personnel, il est possible de prendre les bus TAC de la ligne 3 (12 navettes par jour) de la communauté d'agglomération à Saint Ponce. Seule, la distance de 3 km sépare Boulzicourt de St Ponce.

Coordonnées :

Site web : www.bus-tac.com

Au départ de Charleville ou de Rethel, pour ceux qui désirent des informations sur le réseau SNCF

Site web : www.sncf.com

Lieu de Départ	Lieu d'Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
Boulzicourt	Charleville gare	7h22	7h43	13h47	14h13	18h36	18h57
Charleville gare	Boulzicourt	6h05	6h19	12h19	12h34	18h11	18h35

M : maternel F : familial

ASSISTANTE MATERNELLE	ADRESSE	TELEPHONE	AGREMENT capacité d'accueil, disponible éventuelle
BOURZZEIS Patricia	30 rue du moulin 08410 Boulzicourt	03.24.22.23.54	Agrément maternel 4 M 1 M
CAMUS Valérie	3 rue du courtil Lagneau 08410 Boulzicourt	03.24.33.30.41	Agrément maternel 3 M
COLLEN Jacqueline	14 lotissement le parc 08410 Boulzicourt	03.24.32.76.26	Agrément maternel 3M 1M
DOCHE Lysiane	6 rue de Chatillon 08410 Boulzicourt	03.24.32.74.61	Agrément maternel 3M
HUBERT (MARBAIS) Alice	116 rue de la halbotine 08410 Boulzicourt	03.24.32.17.41	Agrément maternel 1M
LION (STICKELBOUT) Maryse	84 rue de la halbotine 08410 Boulzicourt	03.24.32.70.87	Agrément maternel 1M

Pôle scolaire René DAUMAL (Ecole Primaire de 2 ans à 11 ans)

Coordonnées

Rue de l'Eglise - 08410 - BOULZICOURT

Tél. : 03 24 32 75 45

E. mail : ecole.boulzicourt@wanadoo.fr

Communes concernées membres du S.I.V.U: (syndicat inter-communal à vocation unique)

- Boulzicourt
- Saint Pierre sur Vence
- Champigneul sur Vence

Un service de cars de ramassage scolaire pour St Pierre et Champigneul est assuré pour une arrivée à 8 h50 et un départ à 16 h40 devant l'école.

Inscriptions (à partir de fin Mai)

- Faire la demande au Maire de la commune concernée
(En remplissant la fiche d'inscription scolaire)
- Remettre cette fiche d'inscription (signée du Maire) à la Directrice de l'école, avec la présentation du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Nota : En dehors des communes du S.I.V.U, les enfants d'autres villages peuvent être admis par dérogation du Maire de la commune d'accueil et du Maire de la commune de résidence.

Horaires des classes

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h30, en dehors du périscolaire (cantine et garderie)

Informations concernant l'année scolaire 2009/2010 :

Classes Maternelles :

- T.P.S (toute petite section)
- P.S (petite section)
- Moyens
- Grands

Classes Primaires :

- CP (cours préparatoire)
- CE1 (cours élémentaire niveau 1)
- CE2 (cours élémentaire niveau 2)
- CM1 (cours moyen niveau 1)
- CM2 (cours moyen niveau2)

Effectifs 2008/2009:

- Enfants inscrits : 105
- Enseignants permanents : 4
- Enseignants rattachés (interventions occasionnelles) : 3
- Assistante de direction (en contrat avenir) : 1
- Adjoints techniques (A.T.S.E.M) : 2



Ce dimanche 31 mai, le concours Agility remporta un vif succès régional. Plus de 180 chiens ont été sélectionnés et les meilleurs ont obtenus des prix pour leurs maîtres.



La course organisée par l' ECVB du prix cycliste des artisans et commerçants de Boulzicourt aura lieu le 14 juin.

Départ à 14h30 (devant la ferme Drouet)

Pour les amateurs de moto tous terrains :

- le 13 juin entre 12h et 13h, la TransArdennaise traversera notre village.

Le Twirling, club (club de danse de Boulzicourt) reprendra ses activités en septembre. Selon les horaires suivants:

- 17h30 à 19h pour les enfants de 4 à 14 ans.

- 19h à 20 h pour les adolescents et adultes.

Les inscriptions auront lieu le mercredi 9 septembre de 18h à 18h45.

Les cours reprendront le mercredi 16 septembre aux heures habituelles.

Pour tous renseignements s'adresser à :

- Humbert Elisabeth 03 24 32 74 41

- Mauroy Lydie 03 24 32 06 33

- Menser Aude 03 24 35 47 65

Centre social de Villers/Semeuse

Pour les personnes intéressées par ce service

L'assistante Sociale, Madame LEONARD se tient à votre disposition à la Mairie de Boulzicourt exclusivement sur rendez-vous (pris au préalable avec elle).



REGLEMENT **D'UTILISATION DE LA SALLE** **POLYVALENTE**

Article 1 : CONDITIONS DE LOCATION

La salle polyvalente est mise à disposition des Associations, Sociétés et particuliers selon les conditions fixées aux articles suivants :

- La salle est réservée en priorité à la Commune, aux habitants et Associations de BOULZICOURT.
- Les demandes de réservation de salle se feront obligatoirement par un courrier. Les réservations par écrit ne seront retenues que dans un délai de 1 AN avant la date souhaitée.
- La sous-location de la salle polyvalente est interdite.

Article 2 : MODALITES DE RESERVATION

A réception de la demande écrite des intéressés, la convention d'utilisation, le contrat de location et une fiche « vaisselle » leur seront adressés avec obligation de renvoyer ces documents dûment signés sous quinzaine, accompagnés d'un acompte (chèque) de 50 % du montant de la location, d'une attestation d'assurance et d'un chèque de caution. Une confirmation de réservation signée du Maire sera adressée ultérieurement par courrier.

Le solde de la location sera exigible lors du retrait des clés. En cas de rupture du contrat, l'acompte ne sera pas remboursé, sauf cas de force majeure.

Les dégâts constatés devront être réglés après la manifestation selon le détail qui sera fourni.

En cas de détérioration, le chèque de caution sera encaissé à titre de dédommagement.

Article 3 : INTERDICTIONS

Seules les soirées privées sont autorisées.

Tout contrevenant verra immédiatement la location de la salle supprimée avec retenue de la caution.

Les décorations devront :

- Répondre aux normes en vigueur
- Ne pas être accrochées au plafond. (utilisation des fixations prévues)

Article 4 : MISE A DISPOSITION ET INVENTAIRE

La prise en charge du matériel et des locaux fait l'objet d'un inventaire lors de la remise des clés le VENDREDI A

16 h en MAIRIE

La salle est remise au locataire en parfait état de propreté.

Sont à la charge du locataire :

- Le nettoyage des locaux et du matériel après utilisation et éventuellement de la vaisselle, à savoir :

Pour les locaux

- Sols de la salle et des annexes balayés et lessivés
- Poubelles déposées dans l'endroit réservé
- Eléments de cuisine nettoyés
- Les bouteilles en verre devront obligatoirement être déposées dans les bennes réservées spécialement à cet effet.

Pour la vaisselle

- Le matériel loué sera rendu lavé et déposé dans l'endroit indiqué à cet effet pour contrôle lors de la restitution des clés.

Pour le matériel

- Les tables seront débarrassées, lavées soigneusement mais non empilées afin d'en faciliter le contrôle.
- Les chaises seront nettoyées et empilées par 4.

- Il est demandé au locataire de veiller à ce que l'électricité soit éteinte, tant dans la salle qu'au dehors, il devra également veiller à ce que le gaz soit fermé, les appareils de cuisson et le chauffage.
- Chacun s'emploiera à respecter la qualité des installations et du matériel et prendra les précautions lors de l'utilisation.

Article 5 : RESTITUTION

La restitution des clés se fera en Mairie le LUNDI à 9 heures 00 impérativement.

Article 6 : RESPONSABILITE

Il appartiendra à chaque Société ou utilisateur de désigner les responsables chargés de faire respecter les consignes du présent règlement.

Une assurance « Responsabilité Civile » devra être contractée et jointe au contrat.

Article 7 : SECURITE

Toutes les règles relatives à la sécurité devront être respectées scrupuleusement, en particulier l'effectif admissible dans la salle.

Il devra être tenu compte de toutes les consignes données.

Capacité Maximale :

300 personnes pour les lotos.

200 personnes pour les repas dansants.

Le matériel autre que celui mis à la disposition par la commune est interdit

Article 8 : NUISANCES

Au cours des soirées ou repas une tenue correcte est exigée et toutes les précautions sont prises au niveau de l'organisation, pour éviter les actes de vandalisme et autres manifestations préjudiciables au renom des lieux (à l'intérieur et à l'extérieur).

Il est interdit de troubler l'ordre public (Pétards, Klaxons, cris etc ...)

Les services de la Gendarmerie auront connaissance du nom du responsable de la location et seront invités à relever chaque infraction.

Article 9 : AFFICHAGE

Aucune affiche ne sera tolérée sur les murs, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, ni sur les portes et fenêtres.

Article 10 : VOL ,ACCIDENTS, MANQUEMENTS

La Mairie décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident .

Une retenue forfaitaire sur la caution versée pourra être effectuée en cas de manquements à l'une des clauses du présent règlement.

Tout manquement grave au présent règlement entraînera la non reconduction d'un nouveau contrat

Article 11 : INFORMATION SACEM

En raison de contrôles susceptibles d'être effectués par les services de la SACEM, nous attirons votre attention sur la réglementation en vigueur :

Article L122-4 : Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans autorisation est illicite.

Article L 122-5 : Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire :

Les représentations privées et gratuites effectuées exclusivement dans un cercle de famille.

Article 132-19 : Le contrat de représentation est conclu pour une durée limitée ou pour un nombre déterminé de communications en public.

Article 132-21 : L'entrepreneur de spectacles est tenu de déclarer à l'auteur ou à ses représentants le programme exact des représentations ou exécutions publiques et de leur fournir un état justifié de ses recettes.

Tarif de location de la salle Polyvalente, à compter du 01 janvier 2009 :

- Personne ou Association extérieure à la commune (le weekend) 400 €
- Personne de Boulzicourt (1 fois par an, le weekend) 200 €
- Personne extérieure à la commune (journée en semaine) 100 €
- Personne de Boulzicourt (journée en semaine) 100 €
- Personne ou Association extérieure à la commune (Arbre de Noël, le weekend) 250 €
- Personne ou Association extérieure à la commune (Arbre de Noël, jour de semaine) 150 €
- Assemblée générale pour Association extérieure à la commune (jour de semaine) 110 €
- Concours de belote, loto, pour Association de Boulzicourt (soirée ou jour de semaine) 50 €

Nota : Pour les Associations de Boulzicourt lors de plusieurs demandes de locations dans l'année :

- Gratuité pour la première réservation
- ½ tarif pour la seconde réservation
- Plein tarif pour les réservations suivantes

En raison des travaux nécessitant la mise en conformité aux nouvelles normes de sécurité et d'isolation de la salle, la fermeture de celle-ci est prévue du 12/10/2009 au 31/04/2010.

LES AIDES SUR LA RENOVATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DES CRETES PREARDENNAISES

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises a mis en place depuis près de 4 ans maintenant, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Thermique des Bâtiments. Nous arrivons à la fin de cette opération puisque **2009 est la dernière année**. Depuis le début de l'opération, plus **600 projets** ont été soutenus sur les fonds Communauté de Communes / Conseil Régional / A.D.E.M.E. Des commissions d'attribution ont eu lieu très régulièrement, au siège de la structure intercommunale à POIX TERRON.

Nous avons la confirmation une nouvelle fois du succès de cette opération. Un dynamisme qui se maintient dans le temps puisqu'en 2006 avaient été validés 179 projets, en 2007 167 dossiers et enfin 170 dossiers instruits en 2008.

Plusieurs projets de propriétaires de la commune de BOULZICOURT ont d'ailleurs bénéficié d'un soutien ces derniers mois :

- Melle DREPTIN sur un projet de réfection de sa toiture en tuiles.
- M. FAGOT sur un projet de réfection de sa toiture sur son habitation,
- M. LARDENOIS sur un projet de changement de chaudière et d'installation de panneaux solaire,
- M. GARDEUX sur un projet de rénovation de sa façade en pierre de son habitation,



Le volet « Thermique des Bâtiments » étant une spécificité de cette opération, seulement 11 territoires retenus en France. La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises a devancé très largement les orientations du GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT. Les travaux d'isolation, l'installation de chauffage au bois, les panneaux solaires... peuvent être subventionnés sous certaines conditions. Vu le coût à présent de l'énergie, il est utile d'être vigilant sur la bonne isolation de son habitation.



Le CALPACT des Ardennes, par l'intermédiaire de M. MORET, reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire sur les aides existantes. Vous pouvez le joindre au 03.24.58.42.88 (ligne directe) ou vous rendre au 103 Cours

Des travaux réalisés à BOULZICOURT : rénovation d'une façade en pierre jaune.

L e P.L.U (Projet d'aménagement et de développement durable)

Ses orientations

- Extension maîtrisée et densification des zones d'habitat
- Réponse aux besoins de développement et d'adaptation des artisans et autres entreprises exerçant sur la commune.
- Limitation de l'exposition aux risques des biens et des personnes
- Protection des paysages et du cadre de vie

- Préservation du caractère rural de la commune

Définition des zones

- Les zones urbaines (zones UA et UB) soit 7,23% du territoire
- Les zones à urbaniser (zones 1AU – 2AU pour habitat et 1AUZ pour activité) soit 1% du territoire.
- Les zones agricoles (zone A) soit 40,54% du territoire
- Les zones naturelles (zone N) soit 50,69 % du territoire

Ce plan arrivera dans sa phase finale d'ici quelques mois avant d'être soumis à une enquête publique et d'être validé par les pouvoirs publics.

Dès à présent un dossier d'information est à la disposition du public en Mairie ainsi qu'un cahier destiné à recueillir vos observations.